

Déclaration conjointe des Etats et organisations internationales soutenant

l'Initiative internationale française

de lutte contre les sargasses

« Combattre ensemble les effets toxiques des échouements massifs de sargasses dans la Caraïbe et au-delà »

Depuis 2011, des échouements massifs de sargasses provenant de l'Atlantique affectent les côtes exposées de la Caraïbe, avec des effets préoccupants pour la santé des populations, le tourisme et les activités économiques ainsi que la biodiversité côtière. En se décomposant ces algues produisent une trentaine de gaz, dont de l'ammoniaque et de l'hydrogène sulfuré, et charrient des produits dangereux comme l'arsenic. En outre, des « réservoirs » de sargasses de grande envergure sont en cours de formation à l'embouchure du Mississippi, de l'Amazonie et du fleuve Congo.

La prolifération des sargasses est notamment accentuée par le réchauffement climatique provoquant la montée des températures dans les océans ainsi que par l'accumulation de nutriments dans les fleuves. Ce phénomène, en expansion constante, pourrait atteindre l'ensemble des côtes avoisinantes et nous concernent tous.

Face à ce défi, plusieurs initiatives ont déjà été prises. Dans le prolongement de la Conférence internationale qui avait été organisée en Guadeloupe en 2019, la France propose, en coordination étroite avec la Région Guadeloupe, de lancer une Initiative internationale de lutte contre les échouements massifs de sargasses. Il s'agit de provoquer une mobilisation régionale et internationale à ce sujet afin de traiter efficacement ce phénomène.

La problématique des sargasses affecte clairement et de manière croissante les populations de la Grande Caraïbe mais elle constitue aussi un enjeu atlantique et africain sur lequel nous devons nous mobiliser dans le cadre plus large de la lutte internationale contre les algues toxiques issues des mutations affectant notre environnement.

C'est pourquoi le Costa Rica, l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale, le Mexique, et la République dominicaine ont décidé d'apporter leur soutien à cette Initiative engagée par la France.

1° Nous, Ministres des Etats et représentants des organisations internationales soutenant l'Initiative internationale de lutte contre les échouements des sargasses, reconnaissons les effets désastreux de ce phénomène sur nos écosystèmes littoraux, nos fleuves, nos économies et la santé humaine. Nous reconnaissons en particulier les conséquences dommageables sur les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la pêche dans la région mais aussi sur les sources d'eau douce, les nappes phréatiques et les littoraux.

2° Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour intégrer pleinement la problématique des sargasses dans le cadre des négociations portant sur le réchauffement climatique, sur la

préservation de la biodiversité et sur les océans. Nous réunirons les Ministres et les représentants de l'Initiative à échéance régulière, lors des rendez-vous environnementaux de haut niveau, pour rendre la question plus visible et sensibiliser la communauté internationale.

Notre objectif sera en particulier d'intégrer cette problématique à l'un des panels de haut niveau de la Conférence des Nations-Unies sur les Océans qui aura lieu à Nice en juin 2025.

3° Nous appelons tous les Etats concernés par l'échouement massif des sargasses sur leurs côtes à prendre des mesures efficaces, ambitieuses et fondées sur des données scientifiques pour prévenir et pour remédier à ce phénomène. Cette Initiative doit permettre d'élaborer un plan d'action intégrant une définition juridique des sargasses en droit international, une coordination accrue concernant la recherche fondamentale et appliquée sur le phénomène, des échanges de bonnes pratiques en matière de détection, collecte, traitement et stockage des sargasses ainsi que de valorisation économique et écologique et enfin un dialogue sur la problématique des réservoirs.

Face au constat d'un phénomène gagnant en ampleur, l'Initiative internationale aura pour but de renforcer au plus haut niveau la coopération en matière d'environnement et de protection des milieux naturels, la capacité de réponse des territoires concernés, la recherche scientifique et d'améliorer la sensibilisation et l'information du public. La protection des populations sera centrale par la mise en place de dispositifs de détection et la mutualisation des informations sanitaires.

4° Nous appelons au renforcement de la coopération régionale dans les organisations pertinentes, en particulier au sein de la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, qui pourrait adopter un plan d'action à ce sujet en 2025, et également au sein de la sous-commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour les Caraïbes et la région adjacente (IOCARIBE), tout en prenant en compte les initiatives déjà existantes. La coopération renforcée à l'échelle régionale pourrait comprendre le développement des capacités et la mobilisation et mutualisation des moyens de prévention, de traitement et de valorisation des algues sargasses.

5° Nous reconnaissons le rôle joué par le projet SARG'COOP, financé par la coopération territoriale européenne (Interreg) et porté par la Région Guadeloupe, qui constitue un instrument crucial pour favoriser la coopération nécessaire entre tous les acteurs concernés de la région, y compris la société civile et les entreprises, dans cette lutte contre ce phénomène de prolifération des algues sargasses./.

Dubaï, le 2 décembre 2023